

INFORMATION SUR LE PROPRIETAIRE

NOM- PRENOM OU RAISON SOCIALE	
DATE DE NAISSANCE	
TELEPHONE	
PORTABLE	
MAIL	

CARACTERISTIQUES DU BIENNature du logement: MEUBLE NON MEUBLE PARKING/GARAGE MIXTEType de logement : STUDIO/T1 T2-T3 T4-T5 VILLAAdresse de location: Code postal: Ville: Montant du loyer mensuel charges comprises :

Date souhaitée d' entrée dans les lieux : / /

LE(S) LOCATAIRE(S)

	LOCATAIRE 1	LOCATAIRE 2
NOM - PRENOM		
SITUATION FAMILIALE (Marié, Célibataire, etc)		
REVENUS MENSUELS MOYENS		

JUSTIFICATIFS DE SOLVABILITE A JOINDRE A LA DEMANDE DE CERTIFICATION

Si le locataire/la caution est salarié(e) :

- ✓ Une attestation d'emploi datant de moins de trente jours à la date de signature du bail, établi par l'employeur ou par un de ses représentants ayant la capacité juridique d'attester et précisant que le locataire(caution) est titulaire d'un contrat à durée indéterminée, qu'il n'est ni en période d'essai, ni en période de préavis ainsi que le montant de son salaire net annuel et sa date d'embauche. A défaut, son contrat de travail.
- ✓ Les trois derniers bulletins de salaire précédant immédiatement la date de signature du bail.
- ✓ Un avis d'imposition
- ✓ 3 Dernières quittances de loyers ou attestation d'hébergement.

Si le locataire est étudiant :

- ✓ La caution d'un des deux parents est obligatoire
- ✓ Copie de la carte d'étudiant

Si le locataire/la caution exerce une profession indépendante ou commerciale:

- ✓ La copie de la carte professionnelle ou l'avis d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce.
- ✓ Les 2 derniers avis d'imposition sur le revenu précédant la signature du bail.
- ✓ 3 Dernières quittances de loyers ou attestation d'hébergement.

Si le locataire/la caution est retraité (e) :

- ✓ Dernier bulletin de pension du mois précédent immédiatement la date de signature du bail,
- ✓ Le dernier avis d'imposition sur le revenu précédant la signature du bail, accompagnés du relevé d'informations sur la caisse de retraite à laquelle le locataire(caution) est affilié ou relevé de banque des 3 derniers mois.
- ✓ 3 Dernières quittances de loyers ou attestation d'hébergement.

Si le locataire/la caution est dirigeant de société :

- ✓ Un extrait K-bis de la société,
- ✓ Le dernier bulletin de salaire, précédant immédiatement la signature du bail, pour les dirigeants salariés,
- ✓ Les deux derniers avis d'imposition et une attestation de revenus établie par l'expert comptable pour l'année en cours, pour les dirigeants non salariés. Les deux derniers bilans et les deux derniers comptes d'exploitation
- ✓ 3 Dernières quittances de loyers ou attestation d'hébergement.

Si le locataire est une personne morale :

- ✓ Les deux derniers bilans et les deux derniers comptes d'exploitation précédant la signature du bail. Si le locataire ne produit pas ces pièces le lot ne pourra pas être mis en garantie,
- ✓ Un extrait K-bis.

Les allocations et prestations régulières, pourront être prises en compte dans le calcul de la solvabilité du ou des locataires ou cautionnaires. L'allocation logement pourra être prise en compte intégralement à condition d'obtenir le justificatif de son montant à l'entrée dans les lieux. Ce justificatif devra aussi indiquer l'adresse du lieu loué. Il en sera de même pour l'aide personnalisée au logement. S'il est nécessaire pour atteindre le seuil de solvabilité de tenir compte des revenus immobiliers du ou des locataires, le dernier avis d'imposition et la copie du bail en cours sont obligatoires. [Pour plus de précisions et le détail exhaustifs des conditions de solvabilité, reportez vous aux conditions générales.](#)

Article 11 des conditions générales: **La solvabilité est acquise pour les locataires justifiant de revenus nets mensuels réguliers et permanents et d'un taux d'effort compris entre 0% et 33%. La solvabilité se calcule en tenant compte du loyers Charges Comprises**

COMMENT DEMANDER UNE CERTIFICATION ?

Complétez la page 1 et renvoyez là accompagnée des justificatifs de solvabilités fournis par le locataire et de sa fiche de renseignement.

Nous vous répondons en 24H en vous indiquant si votre locataire est suffisamment solvable pour souscrire une assurance loyers impayés. Assurez vous d'obtenir tous les documents et justificatifs nécessaires auprès de votre locataire AVANT de signer le bail.

Renvoyez la page 1 accompagnée d'une copie des pièces justificatives par mail à : certification@alsassur.fr
Ou par courrier à ALSASSUR CONSEIL, Service Certification, 5 Rue Saint Eloi - 68 000 COLMAR.